

Conclusions générales

*Denis Szabo**

Conçu dans les meilleures traditions des Cours internationaux de la Société internationale de criminologie (SIC) ce cours confié à l'équipe de criminologues et de victimologues dirigés par le Professeur Augusto Balloni, fut un brillant succès. Le choix d'experts familiarisés avec le terrain du crime organisé, était avisé; les universitaires rompus à l'analyse et aux interprétations des phénomènes complexes relevant de plusieurs disciplines ont gagné leur pari. L'atmosphère studieuse d'une grande université, l'accueil amical et chaleureux de l'équipe organisateur ont fait le reste.

Depuis longtemps déjà, le sujet figure sur les programmes d'études et de recherches criminologiques. Les conférenciers de ce cours, européens - en particulier italiens - et américains nous ont présenté un "état des lieux" et ont procédé à une analyse et à une évaluation des méthodes d'interventions, sans fard. Le diagnostic ne semble pas encourageant: les forces de l'ordre ne disposent toujours pas des moyens pour donner force à la loi. Chaque auditeur a pu apprécier l'importance du défi et des moyens respectifs dont disposent les protagonistes. Nous étions impressionnés par la sophistication technologique et juridique dont disposent les participants dans les organisations criminelles. Nous étions

impressionnés également, par l'importance des enjeux financiers et politiques majeurs.

On peut affirmer que les sciences sociales sont nées de l'étude du changement social. Les forces socioéconomiques, nourries par les découvertes scientifiques et leurs applications nombreuses dans pratiquement chaque secteur de la vie économique et sociale, ont induit les transformations et les changements dans les structures et relations sociales; elles ont aussi affecté les normes et les valeurs culturelles, qui sont les fondements même de l'ordre social. Ainsi, par exemple, entre 1850 et 1950 environ, l'urbanisation et l'industrialisation figurent prioritairement parmi les sujets d'études des économistes, des sociologues et des anthropologues. À partir de la seconde moitié du 20^{ème} siècle et jusqu'à ce jour, c'est la mondialisation et ses conséquences qui retiennent surtout l'attention du monde des sciences sociales. Il n'est pas étonnant que l'étude du crime organisé, ses *modus operandi*, et des criminels faisant partis d'organisations puissantes, soit abordée dans le contexte de la mondialisation. Ces diverses formes, la mafia, la camorra et la *cosa nostra*, furent considérées comme des phénomènes quasi-folkloriques, émanations des cultures régionales localement enracinées. Cependant sous la pression de la mondialisation, les activités criminelles,

* Professore di criminologia, Ecole de Criminologie, Università di Montréal, Canada e Presidente onorario della Società Internazionale de Criminologie e dell'Associazione Internazionale des Criminologues de Langue Française.

rackets divers, se sont transformées en multinationales redoutables à l'instar des activités, légales celles-ci, du monde industriel et financier. Toutes activités frauduleuses, blanchiment d'argent et autres, disposent de nos jours d'infrastructures et de systèmes institutionnels et perfectionnés: opérations bancaires, moyens de communication privés, manipulations juridiques par de grands cabinets d'avocats spécialisés et influents. Les instruments dont dispose le droit international, s'avèrent insuffisants, voire dérisoires, pour confronter et neutraliser ces puissantes organisations criminelles.

Le droit pénal international a de beaux jours devant lui. Délaissant progressivement les débats théoriques, académiques et souvent utopiques (gouvernement mondial etc.), cette branche du droit se développe grâce aux organismes internationaux fonctionnant dans le cadre de l'Union Européenne (Commissions, Parlement, Conseil, Tribunaux et d'autres à vocations internationales), également dans le cadre des Nations Unies. Ainsi se concrétise l'espace judiciaire européen, par exemple les nombreuses conventions internationales concernant l'extradition, les mandats d'arrêt internationaux effectivement appliqués, la révision des règles du secret bancaire, etc. Les ONG patronnées par les Nations Unies et le Conseil de l'Europe multiplient leurs interventions et gagnent en influence. Toutefois malgré ces progrès qui sont loin d'être négligeables, c'est loin encore de la coupe aux lèvres, surtout en matière de règles de la procédure pénale, (voir en particulier les travaux en français de Mireille Delmas-Marty du Collège de France et, en anglais de Chérif Bassiouni de Chicago). Tout au long des exposés, des lacunes

et des insuffisances furent relevées. Les infrastructures juridiques et judiciaires maintenant sont pourvues de "dents" augmentant ainsi leur efficacité dans le cadre gouvernemental. Les résultats les plus importants consistent dans l'inculpation d'hommes politiques ayant commis des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité.

Néanmoins l'un des "deux adversaires" semble toujours en retard "d'une guerre" aussi bien en matière technologique que juridique voire même politique. Ainsi les États voyous situés dans les Caraïbes, dans les Balkans, sur le pourtour de la Méditerranée et de la Corne de l'Afrique abritent des organisations criminelles à vocation internationale protégées par le principe irrévocable de la souveraineté nationale. L'Afghanistan des Talibans est un des exemples terrifiants puisque c'est là qu'on a planifié l'attentat du 11 septembre contre les villes américaines.

De nombreux exemples ont été présentés par les conférenciers sur les menaces et les opérations du crime organisé qui s'inscrivent dans un contexte mondialisé, ainsi les vols d'identité bancaire, les fraudes massives du système Ponzi, la traite des êtres et des organes humains entre bien d'autres exemples. La criminalité liée à l'informatique rendue possible grâce à l'universalisation des ordinateurs, représente une menace grandissante (la cybercriminalité). L'importance du trafic des drogues reflète l'échec des politiques nationales de répression, de prévention et du traitement. On n'oublie pas les marchands d'armes largement contrôlés par le crime organisé qui fonctionne dans un contexte mondialisé.

Traditionnellement les démocraties libérales, les États soumis au Droit, sont sévèrement limitées

dans leurs recours possibles pour réprimer, mais surtout pour prévenir les activités criminelles organisées. Ce handicap semble à l'heure actuelle insurmontable. Comme l'observait déjà Kant, "il faut apprendre à danser pieds et poings liés...".

L'ensemble des conférences représente un remarquable rapport d'étape pour décrire et évaluer une activité criminelle qui continue de gagner en importance dans la science criminologique. Les grandes orientations furent dégagées, les lacunes identifiées. C'est au législateur aussi bien qu'aux universitaires qu'il revient de fournir des armes de combats aux services publics chargés de notre sécurité. Il y a des signes encourageants non seulement en droit pénal mais également en matière de formation

plus poussée en criminalistique aussi bien qu'une criminologie. Mentionnons que grâce à la collaboration entre les universités de Montréal et de Lausanne, un enseignement spécialisé de haut niveau sera mis en place joignant la criminalistique à la criminologie. Déjà à Bologne grâce au Directeur de notre Cours, le Pr. Balloni et son équipe ont établi un Centre de Recherche Interdépartemental sur la Victimologie et la Sécurité dans le cadre de leur programme académique. Souhaitons que ces exemples soient suivis par d'autres afin que le chapitre sur le crime organisé ait le poids et l'importance qu'il mérite au 21^{ème} siècle où tout continuera à être de plus en plus "mondialisé".